100 IME au sein des écoles d'ici 2027 **[1]**

« Demain, ce seront 100 IME et le médico-social au cœur de nos établissements scolaires » et, ce, « avant la fin 2027 », soit un par département, réaffirme Aurore Bergé. Ils devraient a priori s'implanter dans les collèges. C'est, selon la ministre, une « petite révolution », notamment pour « les enfants qui ne pourraient pas être dans une classe ordinaire au sein de l'école ordinaire et qui doivent malgré tout passer la même porte d'entrée que tous. La rédaction du cahier des charges a été confiée à la mission Haussoulier-Carrasco, styliste française atteinte d'une maladie neuromusculaire génétique rare qu'Emmanuel Macron avait rencontrée à l'issue de la CNH. Au même moment, deux députés (Hugues et Portier), rapporteurs d'une mission d'information sur l'instruction des enfants handicapés, ont remis leurs conclusions le 30 novembre 2023. Ils recommandent eux aussi d'encourager les « dispositifs intégrés », un système « à la carte, hybride », favorisant les « passerelles entre l'école ordinaire et les établissements médico-sociaux, pour que l'enfant puisse changer d'environnement selon ses besoins ».
En savoir plus (handicap.fr) [2]

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/100-ime-au-sein-des-%C3%A9coles-dici-2027
[2] https://informations.handicap.fr/a-100-ime-au-sein-ecoles-ici-2027-confirme-35955.php